

PLAN D' ACTIONS

DE REDUCTION D'EMISSIONS

DE GAZ A EFFET DE SERRE

2023-2025

Laboratoire Territoires, Villes,
Environnement & Société
TVES - ULR 4477

mise à jour : 19/07/2024



Université
de Lille

ulco
Université
Littoral Côte d'Opale

Plan

Plan d'actions réduction émissions de GES TVES

■ Cadrage introductif

■ Fiches « Mobilité »

Déplacement Domicile/travail

- *Faciliter et sensibiliser à l'usage du vélo*
- *Forfaits mobilité ULille et ULCO*
- *Co-voiturage*

Déplacements professionnels

- *Privilégier les modes de transport les moins émetteurs d'émission de GES*
- *Mesures compensatoires*

■ Fiches « Energie »

Sensibiliser aux économies d'énergie (électricité et chauffage)
Signaler les dysfonctionnements

■ Fiches « Achats »

Organiser des événements scientifiques éco-responsables

■ Fiches « Numérique »

Sobriété digitale

Achat et fin de vie des équipements

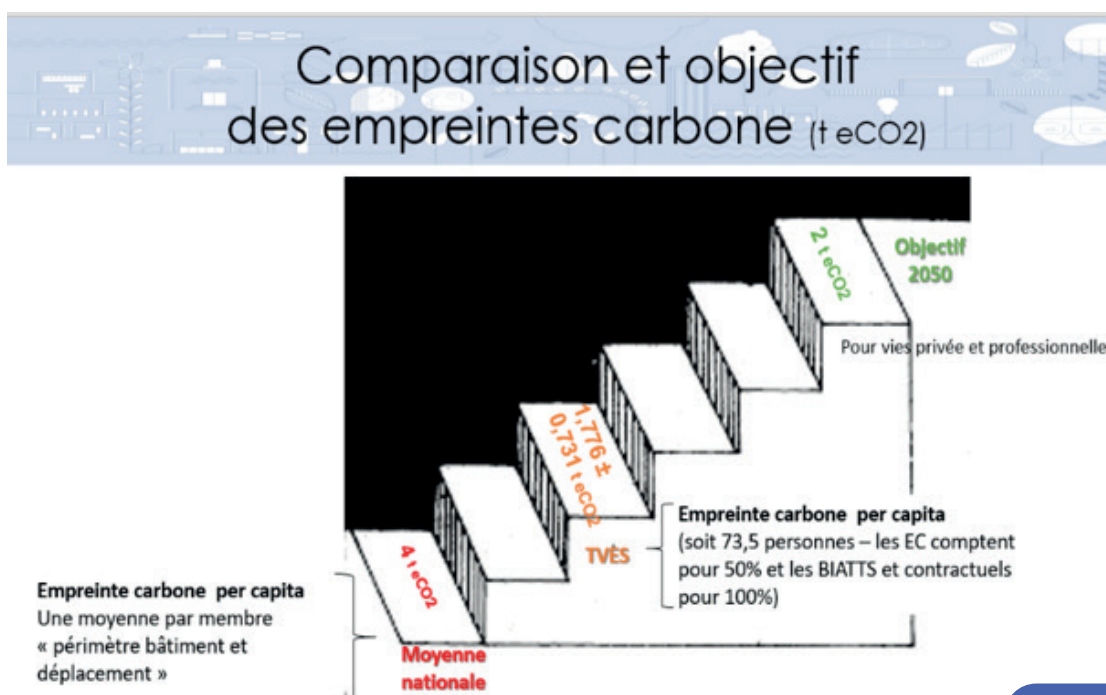
Cadrage introductif

Pourquoi un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

Entrés en vigueur en 2016, les Accords de Paris visent à atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui implique la limite de 2 tonnes eCO_2 par an et par personne en France (vies professionnelle et privée confondues). Au cœur de l'Agenda 2030 de la France, 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégrité des enjeux afin d'adapter nos comportements à ce monde en mutation. La réponse nationale s'est faite connaître dans le monde de la recherche par la lettre de la CPU et du CNRS aux directeurs d'unité le 21 octobre 2021. Cette prise de conscience pour mieux prendre en compte l'impact environnemental des laboratoires de recherche a déclenché la création de nouvelles dynamiques, telles que le collectif Labos1point5, de nouvelles obligations pour les universités et les laboratoires, notamment celles de faire leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et de réaliser un plan d'actions de réduction des émissions. Par ailleurs, afin d'inciter les unités de recherche à mettre en place rapidement des outils et des procédures visant à réduire leur impact carbone, l'HCERES a ajouté une nouvelle section, intitulée « Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux », dans les évaluations de la vague B (2020-2021).

Objectif du plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du laboratoire entre 2019 et 2025. Pendant cette période, trois BEGES seront effectués : celui de 2019, de 2022 et de 2025. Ce plan d'actions s'appliquera à partir du 1er janvier 2023 et prendra fin en 2026. Des réajustements pourront être intégrés afin d'être en cohérence avec nos universités et le ministère.



Méthodologie appliquée pour réaliser ce plan

Le BEGES du laboratoire a été réalisé à partir des données de 2019. Les résultats ont été présentés le 9 décembre 2021 aux membres de TVES. Un BEGES n'est pas une fin en soi mais un moyen pour repérer les leviers qui permettront de réduire les émissions de GES.

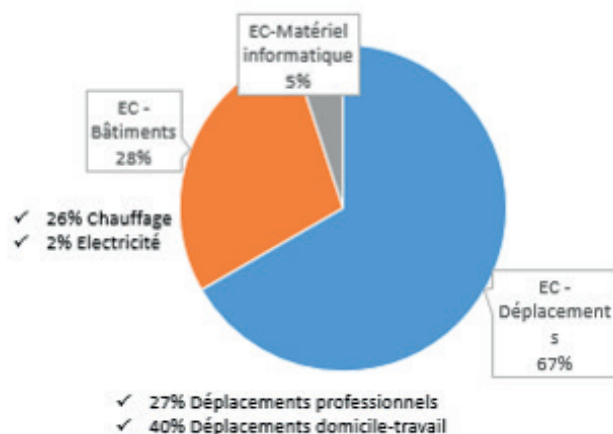
En s'appuyant sur les résultats du bilan, un temps d'échanges ouvert à tous les membres de TVES a eu lieu le 13 mai 2022.

La réunion avait pour objectif de faire émerger des propositions d'actions visant à réduire les émissions de GES. Les propositions issues de cette réunion ont ensuite été présentées au Conseil du laboratoire, puis en Assemblée Générale plénière le 9 juin 2022. Ainsi tous les membres de TVES ont eu la possibilité de proposer des actions puis de voter pour celles qui leur semblaient prioritaires.

Sur cette base, l'ensemble des propositions ont été reprises puis catégorisées en fonction de la difficulté de leur mise en place (facile, moyenne, forte) et de leur priorité (faible, moyenne, forte). La priorité des actions s'appuie sur les résultats des votes de juin 2022. L'ambition de ce premier plan d'actions du laboratoire est d'amorcer une première série d'actions concrètes, cohérentes et surtout émanant d'une démarche collective impliquant les membres du laboratoire et visant la meilleure efficacité possible. Ainsi, ce premier plan prend en considération les critères de faisabilité et de difficulté de mise en œuvre tant à l'échelle individuelle que collective, pour TVES comme pour nos universités. Quant à la gradation du niveau de difficulté de mise en œuvre d'une action, elle s'appuie sur le type de changement que l'action implique pour l'utilisateur et le niveau d'effort pour y parvenir. Par exemple, modifier son mode de déplacement domicile/travail implique un changement d'habitude de vie, une nouvelle organisation, qui n'est pas toujours facile à accepter ou à mettre en place.

Ce plan reprend les thèmes qui composent le BEGES : Énergie, Mobilité, Achats. À chaque thème y sont associées des fiches d'action. Le numérique n'est pas encore intégré dans le BEGES, mais nous avons fait le choix d'inclure deux fiches sur cette thématique.

Empreinte Carbone du laboratoire = 161,05 ± 69,17 t eCO2



Source : BEGES du laboratoire TVES - 2021

Les fiches d'action ont été élaborées en cohérence avec les directives de nos établissements ULille et ULCO.

Elles ont été conçues sur deux niveaux de lecture :

- 1- les actions à mener par les membres du laboratoire;
- 2- les demandes à adresser aux universités via le réseau des référents carbone pour ULille et aux CGU pour l'ULCO par l'intermédiaire de Séverine Frère et Iratxe Calvo-Mendieta.

La réussite de ce plan sera assurée par la participation collective des membres de TVES : autrement dit, si chaque membre applique individuellement les actions inscrites dans ce plan dans la mesure de ses possibilités, notre BEGES personnel et professionnel sera moins élevé.

Fiches «mobilité»

Déplacements Domicile/Travail

Faciliter et sensibiliser à l'usage du vélo

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Exemples de pilote



Atelier découverte :
vélo électrique et
trottinette, combinés à
des balades urbaines
à Lille et à Dunkerque.



Participer aux
challenges (de la
mobilité, mai à vélo...)



Kit vélo offert par
TVES une fois par an
pour un nombre limité
de membres

Indicateurs



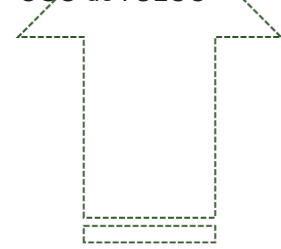
Nombre d'utilisateurs
de vélo pour les
déplacements
domicile/travail



Nombre de participants
aux challenges

Faire remonter :

- Service DDRS de ULille
- CGU de l'ULCO



- Besoin de parkings vélo
couverts et sécurisés
(avec casiers)
- Espaces pour garer les
trottinettes

- Louer un vélo :

<https://droitauvelo.org/Ou-louer-un-velo-dans-le-Nord-et-dans-le-Pas-de-Calais>

- Abris vélos :

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/parkings-velo-ville-et-arrets-de-bus-et-metro-uni_251405#13/50.6348/3.1178

- Pour accéder à un abri vélo sécurisé sur ULille contacter : logistique-fasest@univ-lille.fr

- Cartographie de la cyclabilité dans les Hauts-de-France (ADAV)

<https://cyclabilite.droitauvelo.org/>

Fiches «mobilité»

Déplacements Domicile/Travail

Co-voiturage

Priorité



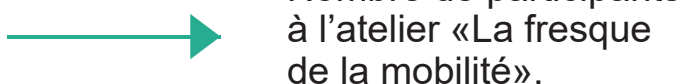
Difficulté de mise en oeuvre



Exemples de pilote



Indicateurs



- Possibilité de s'inscrire en tant que passager ou bien en tant que conducteur :

<https://www.passpasscovoiturage.fr/>

- Les aires de co-voiturages :

<https://www.passpasscovoiturage.fr/points-relais>

Fiches «mobilité»

Déplacements Domicile/Travail

Forfaits mobilité ULille & ULCO

Priorité



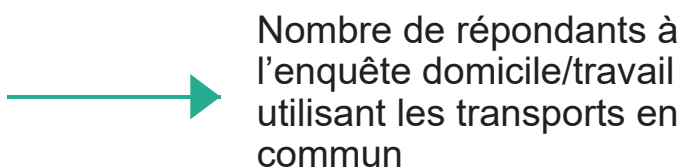
Difficulté de mise en oeuvre



Exemples de pilote



Indicateurs



Le montant annuel maximal du Forfait mobilités durables est fixé à 300 €. Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible est fixé à 30 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

L'agent doit déposer une déclaration sur l'honneur avant le 31 déc. de l'année.

Il est désormais possible pour les agents (ULille & ULCO) de cumuler le remboursement à 50% d'un abonnement (train, bus, ...) avec le Forfait mobilités durables pour l'utilisation du co-voiturage et/ou du vélo.

Ex : un agent qui prend son vélo pour se rendre à la gare et prend ensuite le train peut cumuler son remboursement domicile travail (abonnement train) avec le forfait mobilités durables pour l'utilisation de son vélo.

Faire remonter :

- Service DDRS de ULille
- CGU de l'ULCO

- Besoin de parkings vélo couverts et sécurisés (avec casiers)
- Espaces pour garer les trottinettes

*Service Développement Durable et Responsabilité

- Forfait Mobilités durables* pour l'utilisation du vélo personnel ou covoiturage (conducteur ou passager)

ULILLE

Forfait Mobilités durables téléchargeable à partir de l'intranet d'ULille :

<https://intranet.univ-lille.fr/action-sociale/sport-bien-etre/>

Ou en cliquant sur Forfait mobilités durables puis le transmettre une fois complété via l'application « **DIAPASO** » de l'ENT.

ULCO

Document téléchargeable en cliquant sur [Forfait mobilités durables](#)

- Prise en charge partielle à 50% des titres d'abonnement de transport (Service public de location de vélos, SNCF, RATP, Transpole)

ULILLE

ENT d'ULille via l'application « Titre de transport »

ULCO

Document téléchargeable en cliquant sur Remboursement frais dom/travail ou dans l'Espace des documents (ENT) : Documents Ressources/DRH/Traitement-Indemnités/INDEMNITES/REMB. FRAIS TRANSP. DOMICILE/TRAVAIL

Fiches «mobilité»

Déplacements Domicile/Travail

Privilégier les modes de transport les moins émetteurs de GES

Priorité

● ● ● Forte

Difficulté de mise en oeuvre

● ● ● Forte

Exemples de pilote

- Atelier «La fresque de la mobilité»
Diffusion d'un outil ULille pour faciliter le choix des modalités de transports pour les missions professionnelles
- Kit de déplacement pour la marche ou le vélo (coupe-vent, cape, lumière...) par le laboratoire TVES

Indicateurs

- Nombre de km parcourus en modes actifs (marche, vélo, transports en commun, co-voiturage)
- Nombre de tonnes CO2e émises les déplacements en voiture lors des déplacements professionnels

Faire remonter :

- Service DDRS de ULille
- CGU de l'ULCO

- Un compte universitaire sur la plate-forme de co-voiturage Citiz.
- Des stations de recharge de véhicule électrique devant les bâtiments universitaires.

- Continuer à privilégier le train à l'avion pour des déplacements en France métropolitaine
- Privilégier les déplacements sans voiture dans le périmètre de la MEL et de la CUD
- Privilégier les transports en commun dans les zones urbaines
- Privilégier les déplacements en transports en commun lors des missions en France et à l'étranger
- Calculer (site de l'ADEME), la quantité de CO2e émise pour votre trajet en fonction du mode de transport choisi :

<https://datagir.ademe.fr/apps/mon-impact-transport/>

Fiches «mobilité»

Déplacements professionnels

Mesures compensatoires

Priorité

 Faible

Difficulté de mise en oeuvre

 Moyenne

Exemples de pilote

→ A mettre dans l'intranet du site TVES pour un accès facile des mesures possibles aux membres du laboratoire

Indicateurs

→ Nbre de mesures d'actions compensatoires

→ Nbre de tonnes de CO₂e compensées

A titre indicatif, pour les projets déjà labellisés, des fourchettes de « prix en €/tCO₂ » se dessinent entre :

- **20 et 70 €/tCO₂ pour les projets forestiers**
- **30 et 100 €/tCO₂ pour les projets agricoles**

Pour les projets de recherche impliquant des déplacements à l'étranger en avion prévoir des mesures d'actions compensatoires en finançant des projets bénéficiant du label Bas carbone.

Prévoir une ligne dans les réponses à AAP sur **la mise en place d'actions de compensation** pour les manifestations scientifiques lorsque celles-ci ont une empreinte carbone non négligeable (déplacements)

Site pour connaître la démarche et les projets à financer bénéficiant du label Bas carbone et pour avoir accès au formulaire en ligne :

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Le Label bas-carbone créé par le Ministère de la Transition Ecologique en 2018 a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Les projets développés dans le cadre du label bas-carbone sont qualitatifs, locaux, portés des acteurs du territoire, et outre la réduction d'émissions de GES générée, les projets Label bas carbone respectent une intégrité environnementale et génèrent de nombreux co-bénéfices.

Fiches «énergie»

Electricité & chauffage

Sensibiliser aux économies d'énergie (électricité et chauffage)

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Document ressource

→ ULCO : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (programmation pluriannuelle des travaux visant la sobriété énergétique)

→ Plan de sobriété énergétique

Action pilote

→ Référents par bâtiment recherche

→ Fresque du numérique

→ Atelier éco-gestes

Indicateurs

→ Nombre de kW consommés par an

Faire remonter :

- Service DDRS de ULille
- Direction du patrimoine de l'ULCO

- Remplacer certaines lumières par des détecteurs
- Améliorer l'isolation des bâtiments

Ayons les bons réflexes :

- Éteindre les lumières et les appareils en veille (*photocopieurs et imprimantes*) lorsqu'on quitte le bâtiment après 18h.
- Éteindre l'ordinateur au-delà de 30 minutes d'absence (*ex : à la pause déjeuner*).
- Refermer les fenêtres quand on quitte la salle de cours ou le bureau l'hiver.

Un photocopieur consomme **80 %** de son énergie en mode attente

Quelques exemples de consommation :

- 1 unité centrale = **20 à 100 Wh**
- 1 écran plat = **10 à 30 Wh**
- 1 photocopieur en mode attente = **160 à 260 Wh**
- 1 imprimante laser = **200 à 300 Wh**

Fiches «énergie»

Gestion des fluides : eau & électricité

Signaler les dysfonctionnements

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Personnes ressources

- **CGU de Dunkerque**
lucie.vasseur@univ-littoral.fr
- **CGU de Boulogne**
logistique-boulogne@univ-littoral.fr
- **ULille**
logistique-fasest@univ-lille.fr

Indicateurs

→ Nombre de dysfonctionnements signalés

→ Nombre de dysfonctionnements résolus

En cas de fuite d'eau, de robinet qui goutte, de détecteur défectueux ou tout autre dysfonctionnement, le signaler à la personne-ressource qui remplit le formulaire destiné aux services techniques.

- Un robinet qui goutte = jusqu'à **120 litres d'eau par jour**, soit environ 105€/an

- Une fuite dans les toilettes = **600 litres d'eau par jour**, soit environ 660€/an

Fiches «achats»

Electricité & chauffage

Organiser des événements festifs éco-responsables

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Personnes ressources

ULCO :

Service achats : Valérie Broussart

Service communication : Vincent Leymonie

ULILLE :

Rodolphe Vandebilcke

Documents ressources

Liste de traiteurs en circuits courts à Dunkerque, Boulogne et Lille

Indicateurs

% de repas commandés en circuit-court

% de produits éco-responsables achetés dans les fournitures

Faire remonter :
- Service DDRS de ULille
- Services achats et communication de l'ULCO

- Augmenter la part de papier recyclé et réduire la granulométrie
- Constituer un fond éco-cup empruntable par le labo au service communication,
- Relayer l'information sur les bourses aux mobiliers
- Privilégier la qualité à la politique du moins cher dans les marchés publics.

Pour l'organisation d'un événement scientifique

• Privilégier si possible :

L'emploi des badges réutilisables

L'organisation de repas valorisant les circuits courts

Les prestataires limitant les déchets

Les produits éco-responsables du catalogue de fournitures de bureau

Des consommables issus du réemploi ou contenant des matériaux recyclés

• Limiter les goodies et privilégier les matériaux et les process qui génèrent le moins d'impact.

Une cinquantaine d'utilisations sont nécessaires pour obtenir un meilleur bilan carbone pour un sac réutilisable en coton que celui d'un sac en plastique jetable.

Fiches «numérique»

Sobriété digitale

Priorité



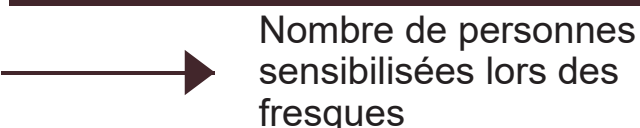
Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote



Indicateur



- Le numérique représente aujourd'hui **3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre** dans le monde.
- Un ordinateur portable consomme **50 à 80 % de moins** qu'un ordinateur fixe.
- **73%** de l'impact carbone d'un ordinateur portable est due à sa fabrication (*plus de 80% pour un smartphone*).
- Allonger la durée de vie d'un ordinateur portable de 3 à 5 ans baisse de **37%** les émissions annuelles de GES.
- Utiliser la wifi plutôt que la 5G permet de consommer **23 fois moins**.

- Privilégier l'hébergement et le stockage des données sur le serveur local implanté physiquement sur notre lieu de travail (*Nextcloud, Moodle pour remplacer google drive*).
- Trier et supprimer les fichiers et mails inutiles.
- Privilégier les documents partagés ou les liens hypertexte à l'envoi de pièces jointes.
- Utiliser les marque-pages/favoris ou utiliser l'historique pour éviter des recherches web consommatrices.
- Adopter les bonnes pratiques du numérique disponibles sur le guide: <https://myimpact.isit-europe.org/>
- Limiter le visionnage de vidéos en streaming et pour celles-ci baisser la qualité, en utilisant la wifi dès que possible.
- Privilégier les conférences téléphoniques (*moins consommatrices que les visio*) en petit nombre de participants quand on se connaît déjà. *Ne pas oublier l'efficacité et la nécessité de préserver les liens humains : trouver un juste milieu entre présentiel et numérique.*
- En visioconférence, éteindre sa caméra quand elle n'est pas utile (*quand on se connaît bien, on allume la caméra au début et à la fin de la visio et/ou à chaque fois qu'on prend la parole*).

Fiches «numérique»

Achat et fin de vie des équipements

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote



Atelier de partage de compétences sur les logiciels libres

Indicateurs



Nombre d'ordinateurs achetés



Nombre d'équipements informatiques achetés (hors ordinateurs)



Durée moyenne de vie des équipements



Nombre d'ordinateurs reconditionnés achetés



Nombre d'achats numériques labélisés

Faire remonter :
- Service DDRS de ULille
- Cellule ???? de l'ULCO

- ULille : renouveler le parc quand cela est nécessaire, aller si possible au-delà de l'amortissement comptable.
- Favoriser la réutilisation via l'Économie sociale et solidaire (*traçabilité des équipements donnés*)
- Acheter du neuf avec des labels ([TCO](#), [EPEAT](#) ou [L'Ange Bleu](#)) et un bon indice de réparabilité.

- Allonger la durée de vie du matériel. L'équipement informatique le plus économique/écologique est celui que l'on n'achète pas !

- Privilégier les systèmes d'exploitation et les logiciels libres (*gratuits et libres de virus aussi*).

- Solliciter le service informatique pour réparer vos ordinateurs :

ULCO Dunkerque :

philippe.deroo@univ-littoral.fr

ULille : via application « Assistance informatique » de l'ENT

- Privilégier l'achat de matériels informatiques multifonctions, plutôt que l'achat de plusieurs appareils individuels lourds.

- Privilégier les achats d'ordinateurs reconditionnés (*marché avec MATinfo5 pour Ulille*).

- Le **label TCO** examine les substances dangereuses, la circularité, la fabrication sur le plan social et environnemental, etc.

- Le **label EPEAT** identifie 51 critères dont : l'élimination de matériaux nocifs, l'éco-conception, la performance énergétique, la longévité du produit, le recyclage...

- Le **label L'Ange Bleu** est conçu par l'Agence allemande de l'environnement et identifie des critères environnementaux et de santé.

